

Nombre de Membres en exercice :	21
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes Pour :	14
Votes Contre :	00
Vote blanc ou nul :	00
Abstention :	00

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

N° CS-2022-27

Séance du 31 mai 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le trente et un mai à dix-neuf heures, se sont réunis dans la salle de réunion du SIEGA les membres du Conseil Syndical du SIAGA, sous la présidence de Jean-Louis Reynaud, Président en exercice, dûment convoqués le dix-sept mai deux mille-vingt-deux.

Monsieur Williams Dufour a été désigné secrétaire de séance.

Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
Monsieur Freddy REY			X	JL Reynaud	Madame Dominique COMBAZ		X		
Madame Nadine REUX			X		Monsieur Alain PERROT	X			
Monsieur Roland BESSON		X			Monsieur Bertrand PUGNOT		X		
Monsieur Daniel BATON	X				Madame Evelyne LABRUDE		X		
Madame Marie-Christine FRACHON		X			Monsieur Pierre FAYARD	X			
Monsieur Fabien GALLICE	X				Monsieur Roger JOURNET	X			
Monsieur Éric PHILIPPE			X	Alain Perrot	Monsieur Marc GAUTIER	X			
Monsieur Jean-Louis REYNAUD	X				Monsieur Robert EYRAUD	X			
Monsieur Patrick ROULAND	X				Monsieur Stéphane GUSMEROLI	X			
Monsieur Raymond VAGNON		X			Monsieur Mathias LAVOLE			X	Williams Dufour
					Monsieur Williams DUFOUR	X			

Présents : Formant la majorité des membres en exercice.

Objet : Aménagement du seuil de la Perelle ROE41195

CONSIDERANT que : l'actualisation d'une étude pour la mise en conformité du seuil a été estimée à 5 000 € et que la phase travaux a été estimée à 14 000€

CONSIDERANT que : la réalisation de cette étude et de ces travaux sont prévus sur la période allant de juin 2022 à juin 2023

CONSIDERANT que ce programme comprend :

Une phase d'étude avec :

- Des relevés topographiques
- Bathymétrie des retenues si présentes
- Etudes d'optimisation du transport sédimentaire
- Etudes d'optimisation de la montaison/dévalaison et dérasement des ouvrages
- Dossier réglementaire

Une phase travaux avec un aménagement de la chute par approfondissement d'environ 0.50 m de la brèche actuelle ce qui permettrait d'arriver au minéral naturel, soit un arasement. Elle impliquera la mobilisation et déplacement de blocs.

M le Président :

Propose de solliciter les aides des financeurs pour les montants indiqués

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical,

- **SOLLICITE** les aides financières aussi élevées que possible auprès de l'Agence de l'Eau, des Conseils Départementaux de l'Isère et la Savoie et l'autorisation de démarrer l'opération avant l'octroi des subventions
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires.
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces relatives à ces contrats.

Fait et délibéré en séance
Le 31/05/2022
Le Président
Jean-Louis Reynaud

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'État le :

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

